



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 juin 2001**

**Composition du conseil d'exploitation de l'AMERU**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 12 JUIN 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 26 JUIN 2001

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme  
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme  
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M.  
Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie  
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M.  
Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique  
GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc  
THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Rémy LANDAIS donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.  
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.  
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Louis EPPLIN

DELIBERATION D2012502001

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2001**

**Secrétariat du Maire**

**Composition du conseil d'exploitation de l'AMERU**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 28 mai 2001, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place l'Agence Municipale d'Etudes et de Renouveau Urbain (L'AMERU).

L'article R2221-6 du décret 2001-18 du 23 février 2001, prévoit que les représentants de la commune doivent détenir la majorité des sièges du Conseil d'Exploitation.

Initialement prévu à 22 membres (et non 21 comme indiqué dans la précédente délibération) le Conseil d'Exploitation passe à 23 membres :

- le Maire ou son représentant,
- 11 membres désignés par le conseil municipal en son sein, pour le 01/09/2001,
- 2 représentants de l'Etat,
- 1 représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- 2 représentants de l'OPAC,
- 1 représentant de la Caisse d'Allocations Familiales,
- 1 représentant de la Fédération des MCC,
- 1 représentant de la Fédération des MCPT,
- 1 représentant des FJT,
- 2 personnes qualifiées désignées par le Maire.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- désigner pour le représenter au sein du Conseil d'Exploitation, en plus des élus précédents :

- M<sup>lle</sup> Karen NALEM

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)